

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des propriétaires Nerja –Evère –
Mardi le 28 avril 2015 à 20h, Brasserie Anton Pieck, Vilvoordsesteenweg 122 Zaventem

1. Signature de la liste de présences et vérification des mandats (total d'appartements représentés) (11/13)
2. Désignation du président et du secrétaire de la réunion président Luitgarde Knockaert (représentant de Michel Praet)/ secrétaire: Mme Pascale Humblé.
3. Décompte: M. Horvath dit que le décompte est presque prêt et ce depuis décembre, mais il est en attente d'ISTA et il a eu très peu de temps; il aura plus de temps dans le futur.
Mme Knockaert demande (i) que les extraits de compte (compte à vue et compte d'épargne) soient produits sur papier afin d'assurer une transparence vis-à-vis des propriétaires (ii) les factures (ISTA etc..). Les propriétaires présents confirment qu'il n'y a pas eu de factures depuis longtemps. M. Horvath est syndic depuis le 1^{er} avril 2014. M. De Wandeleer n'avait pas fait de décompte depuis août 2013. M. Horvath s'en chargerait.
4. Pascale Humblé accepte le rôle de commissaire aux comptes et contrôlera les documents (pour la période de septembre 2012 au 31 décembre 2014) factures et décomptes et extraits de compte
5. Solde du compte courant Fortis aujourd'hui (12 mars 2015) 3.519, 01 euro et le compte d'épargne : 20.055,66 eur. (2 janvier 2015). Nouveau compte ING ouvert par M. Horvath; solde : à peu près 12.000 EUR. Les comptes Fortis seront clôturés après vérification (v. point précédent).
6. M. Horvath produit les décomptes à tous les propriétaires au plus tard le 15 juin 2015. M. Horvath remet à Mme Humblé les documents mentionnés au point 4 ci-dessus pour le 8 mai 2015.
7. Comptes annuels et budget (si requis) ainsi qu'une liste des contrats et des fournisseurs à préparer par le syndic pour l'assemblée générale ordinaire
8. Entretien et gestion de l'immeuble : M. Horvath a demandé aux fournisseurs et leur rappellera si nécessaire) que toutes les factures lui soient adressées.
9. M. Everaerts continuera à commander le mazout mais ne s'occupera plus des petits travaux d'entretien.
10. M. Praet soumettra une facture de 250 euro.
11. La prochaine assemblée générale ordinaire est fixée entre le 1^{er} et le 15 octobre 2015.